



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le vingt-neuvième jour de mars deux mille seize, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Judes Landry, préfet suppléant
- M. Simon Deschenes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont absents :

- M. Allen Cormier, préfet
 - M. Yves Sohier, maire de La Martre
- Représentant de la ville de Cap-Chat (le maire agit en tant que préfet suppléant)

Sont également présents:

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- M. Claude Bernard, CPA auditeur, CA, de Alphonse Bernard inc.

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 00 par M. Judes Landry, préfet suppléant de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9319-03-2016

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet suppléant procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant le point suivant :

3.2 Échelles salariales 2016-2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

En vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier dépose le *Rapport financier 2014* et le *Rapport de l'auditeur indépendant* de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2014 de Alphonse Bernard CA inc., lesquels rapports ont été transmis en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME LYNDA LAFLAMME, il est résolu de lever la séance à 19 h 25.

Judes Landry, préfet suppléant

Sébastien Lévesque

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Judes Landry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

